SMV
Formation Audit Conseil

INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

LE ROLE DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

DUREE :
1 jour

PUBLIC :
Les représentants désignés par l'autorité territoriale pour siéger au Comité Technique

PREREQUIS :
Etre désigné par délibération

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Appréhender le rôle des représentants au sein du Comité Technique

MOYENS PEDAGOGIQUES :
Elaboration de documents, jeux de mise en situation, traitement des objections.
Moyens humains : Formateur expert dans le domaine.

NOTRE PLUS : SMV ACADEMY
Notre formateur vous accompagne avant, pendant et après la formation.

LE COMITE TECHNIQUE
- Fonctionnement : désignation, élections, présidence, secrétariat, règlement intérieur, compte-rendu
- Prérogatives : champ des sujets du Comité Technique

LE ROLE DES REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE
- Rôle du Président
- Relations avec les représentants du personnel
- Elaboration des ordres du jour
- Préparation de la réunion
- Répartition des rôles en réunion
- Le traitement des sujets en réunion

LES PERSPECTIVES POUR 2022
- Le Comité social

- **Evaluation de fin de formation**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :
A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Appréhender le positionnement des élus du personnel et des représentants de l'administration,
- Connaître les prérogatives de cette instance
- Connaître le champ des sujets traités dans cette instance
- S'informer des perspectives pour 2022

V1. 15/03/2021